

Direction Générale des Services
GB/TM/DB/KB

ARRÊTÉ MUNICIPAL N°2023377

Portant fermeture temporaire du marché de Noël

Le 21 décembre 2023

Le Maire de la Commune du Lavandou

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2212-1 et suivants,

Vu le Code Pénal et notamment son article R.610-5,

Vu l'arrêté municipal n° 2023357 du 23 novembre 2023, portant autorisation d'occupation temporaire du domaine public et interdiction provisoire du stationnement pour l'organisation du marché de Noël du 15 décembre 2023 au 7 janvier 2024,

Considérant les conditions météorologiques, et notamment les fortes rafales de vent annoncées par Météo France pour la journée du 21 décembre 2023,

Considérant qu'il appartient au Maire d'assurer la sécurité du public sur le marché de Noël,

Considérant qu'il convient par conséquent de fermer temporaire au public le marché de Noël le 21 décembre 2023,

ARRETE

Article 1 : En raison des fortes rafales de vent annoncées par Météo France, ce jour, sur la Commune du Lavandou, le marché de Noël sera fermé au public et les exposants ne pourront ouvrir leur chalet, le 21 décembre 2023.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Article 3 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 : Un recours pourra être déposé contre le présent arrêté municipal devant le Tribunal Administratif de Toulon, sis, 5 rue Racine, B.P. 40510 – 83041 TOULON Cedex 9 – dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 5 : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Directeur Général des Services Techniques, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie et les services de la Police municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait au Lavandou, le 21 décembre 2023

Le Maire
Gil Bernardi

